



## **Information et syndicalisme !!!**

### **FORCE OUVRIERE N'ACCEPTE PAS LA DISCRIMINATION**

Compte tenu des re-facturations de SECURIFRANCE Expansion (Holding) à SERIS SECURITY, au titre de la rémunération des prestations du Holding et de la redevance de marque, aucune participation n'a pu être dégagée et versée pour les salariés de SERIS SECURITY en 2008 et 2009.

**Pourtant, notre Expert a démontré que, sans redevances de marque et avec des prestations ajustées, la participation calculée aurait été égale à 333 000 € en 2008 (soit 80 € par personne) et à 163 000 € en 2009 (soit 38 € par personne).**

En revanche, les deux sociétés holding bénéficient d'un accord d'intéressement très favorable permettant de distribuer ? EN 2008 :

Les 15 salariés de SEPARGEFI ont touché en moyenne un intéressement de **7191 € !**

Les 41 salariés de Securifrance Expansion "ont été limités" à **3 108 €** en moyenne !

Notons que SYNCEA, l'expert du Comité de groupe, n'ayant pas encore pu intervenir sur l'analyse des comptes consolidés 2009, le comité n'est pas en possession des sommes versées au holding au titre de l'intéressement 2009. Est-ce pour cela que la direction bloque la transmission des éléments à l'expert ? Y-a-t-il quelque chose de nouveau à découvrir sur 2009 ?

**Tous les salariés ont droit à l'intéressement et non une certaine catégorie de salarié !**

**Pour les petits salaires, c'est travailler plus pour gagner plus alors que d'autres c'est faire travailler plus pour gagner plus !**